

 Mairie de Feytiat	TRANSPORT SCOLAIRE INFORMATIONS GÉNÉRALES	<u>Organisme référent :</u> Limoges Métropole
Services extrascolaires		<u>Dernière actualisation :</u> 31/01/2018

INTRODUCTION

Le service « transport scolaire » est géré par la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole.

Article 1 – Fonctionnement

L'accès à ce service est ouvert aux enfants à partir de 3 ans.

Article 2 – Modalités d'inscription

Deux modalités d'inscription existent :

➤ familles ayant au moins un enfant déjà inscrit l'année scolaire précédente

Le Service Transports Scolaires de Limoges Métropole, 34 Rue Ferdinand Buisson LIMOGES leur transmettra directement :

- une « Demande d'abonnement de transport scolaire sur circuit spécial » pour chaque enfant,
- le « Règlement intérieur des transports scolaires »,

Ces dossiers sont aussi téléchargeables sur le site de Limoges Métropole

www.agglo-limoges.fr rubrique transports scolaires.

➤ nouvelle inscription

Les familles s'adresseront soit à la Mairie, soit directement au service des transports scolaires de Limoges Métropole qui :

- leur remettra, par enfant, une « Demande d'abonnement de transport scolaire sur circuit spécial » vierge, comprenant le « Règlement intérieur des transports scolaires »,
- leur fournira tous les renseignements utiles.

Dans les 2 cas, les familles compléteront et transmettront chaque « Demande d'abonnement de transport scolaire sur circuit spécial » au Service Transports Scolaires de Limoges Métropole **avant le 30 juin 2018.**

Article 3 – Tarification

Les tarifs sont fixés par le Service Transports Scolaires de Limoges Métropole.

Attention : le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Feytiat peut accorder des aides aux familles. Ces aides sont attribuées sous conditions de ressources. Pour plus de renseignements, se reporter à la fiche « Centre Communal d'Action Sociale ».

Article 4 – Facturation

Dès traitement de votre dossier par Limoges Métropole, vous recevrez un courrier vous indiquant le tarif à régler et les modalités d'obtention du titre de transport. Une fiche d'habilitation permettant à d'autres personnes que les parents de venir chercher les enfants vous sera également fournie.

Remarque

**Pour toute question liée aux transports scolaires, appelez le service des transports scolaires
34 Rue Ferdinand Buisson à Limoges :
05-55-45-78-78**